



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

**DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES,
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI D' ÎLE-DE-FRANCE
UNITÉ DÉPARTEMENTALE DU VAL-DE-MARNE**

Courriel : idf-ut94.sap@direccte.gouv.fr

**Récépissé n° 2016 / 3703 de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP823201736
N° SIRET 823201736 00019**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Le préfet du Val-de-Marne

Constate :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale du Val-de-Marne le 29 novembre 2016 par Monsieur Johnatan AYOUN-TAIEB en qualité de responsable, pour l'organisme AYOUN-TAIEB JOHNATAN DAVID ABRAHAM dont l'établissement principal est situé 100 avenue du Général de Gaulle 94170 LE PERREUX SUR MARNE et enregistré sous le N° SAP823201736 pour les activités suivantes :

Activité relevant uniquement de la déclaration

- Soutien scolaire et/ou cours à domicile

Cette activité sera effectuée en qualité de prestataire.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable. Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé qui prend effet le 29 novembre 2016, sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 30 novembre 2016

Pour le Préfet et par délégation du Directeur
régional

des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi
d'Ile-de-France,

la responsable du service Mutations
Economiques et Développement de l'Emploi

Virginie RUE

